

**MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 9

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

Etaient présents : J. Quintard, JM. Boireaud, J. Daniaud, C. Collardeau, J. Douit, J. Liuzzi, J. Pougnaud, E. Fraignaud, B Louineau.

Absent . Ph. Thinon.

Secrétaire de séance : Mr Joël DOUIT.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.
Convocation du 22 mars 2017.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2016 suivants :

- Commune,
- Ccas,
- Maison de santé,
- Chaufferie bois,
- Lotissement,

Établis par :

Mr Pascal MICHEZ du 01/01/2016 au 03/01/2016

Mme Michèle KERGRESSE du 04/01/2016 au 14/02/2017

Trésoriers de Sauzé-Vaussais/Chef-Boutonne,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** les comptes tels que présentés.

Après délibération, le conseil Municipal, accepte à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire pour demander des subventions au titre de la DETR et signer tous documents relatif à ce dossier.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 COMMUNE/LOTISSEMENT/CCAS/MAISON DE SANTE/ CHAUFFERIE BOIS

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif (voir délibérations correspondantes pour les détails).

BUREAU DE POSTE, BAR ASSOCIATIF, MEDIATHEQUE, BIBLIOTHEQUE ET SALLE ASSOCIATIVE -AVENANT N°1 - LOT 6 MARTIN CONSTRUCTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'avenant de l'entreprise **MARTIN CONSTRUCTION (LOT N°6) concernant des travaux en plus value (remplacement de pierres abîmées)** pour le marché du bureau de poste, bar associatif, médiathèque, bibliothèque et salle associative.

Monsieur le Maire demande au conseil leur accord afin de signer **le projet d'avenant de l'entreprise MARTIN CONSTRUCTION ainsi que le devis d'un montant HT de + 1 220 € soit un montant TTC de + 1 342 €.**

Après présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer Le projet d'avenant de l'entreprise **MARTIN CONSTRUCTION ainsi que le devis** pour un montant **HT de + 1 220 €**, soit un **montant TTC de + 1 342 €.**

BUREAU DE POSTE, BAR ASSOCIATIF, MEDIATHEQUE, BIBLIOTHEQUE ET SALLE ASSOCIATIVE -AVENANT N°2 - LOT 7 BATI ECO BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'avenant de l'entreprise **BATI ECO BOIS (LOT N°7) concernant des travaux en plus-value (fourniture et pose d'un bar)** pour le marché du bureau de poste, bar associatif, médiathèque, bibliothèque et salle associative.

Monsieur le Maire demande au conseil leur accord afin de signer **le projet d'avenant de l'entreprise BATI ECO BOIS ainsi que le devis d'un montant HT de + 4 780 € soit un montant TTC de + 5 736 €.**

Après présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer Le projet d'avenant de l'entreprise **BATI ECO BOIS ainsi que le devis** pour un montant **HT de + 4 780 €**, soit un **montant TTC de + 5 736 €.**

DISSOLUTION DU CCAS DE COUTURE D'ARGENSON.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) supprime sans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS.

Après délibération le conseil municipal décide, à l'unanimité la dissolution du CCAS DE COUTURE D'ARGENSON à compter du 1^{er} Janvier 2017.

A compter du 1^{er} Janvier 2017, Il n'y aura donc plus de vote de budget primitif CCAS de Couture d'Argenson

REMPLACEMENT DU CONGE MATERNITE DE MME AURELIE PASQUIER

Le Conseil Municipal accepte de recruter Madame Patricia PAYNEAU via le service intérim du centre de gestion à raison de **18 heures hebdomadaires** pour une durée de **4 mois** à compter du **1er juin 2017 au 20 septembre 2017** (14 jours avant si Mme PASQUIER Aurélie utilise les 14 jours pathologiques) en qualité d'Adjoint administratif.

Après délibération, le conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE à l'unanimité.

Montant des Indemnités Maire et Adjointes suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20, L2123-20-1, L2123-23 et L2123-24.

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints au Maire,

Vu l'attribution de délégations au Maire et aux Adjointes,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, et aux adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017)

Mr le Maire propose d'attribuer des indemnités aux élus et propose la répartition suivante :

QUINTARD Jacques, Le Maire : **17.00%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DOUIT Joël 1^{er} Adjoint : **3.40%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

BOIREAUD Jean-Michel 2^{ème} adjoint : **3.40%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DANIAUD Jérôme 3^{ème} Adjoint : **3.40%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après délibération le conseil valide les montants des indemnités pour les élus.

TARIF SALLE DES FETES

Suite à différentes demandes d'associations « hors commune », Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes de Couture d'Argenson.

Il est décidé, à l'unanimité les tarifs suivants, à compter de ce jour :

	HABITANTS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS HORS COMMUNES
--	----------------------	---------------------------	-------------------------------

1 demi-journée (vin d'honneur)	35 €	60 €	50 €
1 journée (24 heures)	75 €	110 €	90 €
1 week-end	125 €	190 €	150 €
Vaisselle	15 €	30 €	30 €

Pour les jeunes jusqu'à 18 ans de la commune qui organisent une soirée DANSANTE, la location est de 30€.

Un chèque de caution de 200€ sera demandé :

- pour toutes locations.
- Pour tout emprunt de vaisselle.
- Aux jeunes qui utilisent la salle.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal vote les subventions de l'année 2017.

Ils se résument dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
APE Couture d'Argenson	300.00 €
Association ADMR	300.00 €
ACCA Couture d'Argenson	250.00 €
Foyer Rural Couture d'Argenson	450.00 €
Tennis de Table de Chef-Boutonne	100,00 €
Société mycologique	40,00 €
FDACR Couture d'Argenson	130,00 €
A.B.R.I	120,00 €
CLUB DU 3 ^{ème} AGE Couture d'Argenson	250,00 €
Restaurant du Cœur	100.00 €
Amicale des donneurs du sang Chef-Boutonne	50.00 €
Hôpital de Ruffec	100.00 €
Pédale Saint Florentaise	1 200.00 €
TOTAL	3 390,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Le conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Ils se résument dans le tableau ci-dessous :

	Taux imposition	Produit attendu
Taxe habitation	9.13%	30 284
Taxe foncière (bâti)	10,67%	29 833
Taxe foncière (non bâti)	44,97%	23 924
TOTAL		84 041

A Couture d'Argenson le 27 mars 2017
Le Maire, J. Quintard